



*Plan d'action gouvernemental
en matière de lutte contre la pauvreté
et l'exclusion sociale
2004-2009*



BILAN DE LA QUATRIÈME ANNÉE

Octobre 2008



Ce document peut être consulté sur le site Internet du Ministère : www.mess.gouv.qc.ca

Dépôt légal – octobre 2008

Bibliothèque nationale du Québec

ISBN-1 : 978-2-550-54439-5 (imprimé)

ISBN-1 : 978-2-550-54440-1 (pdf)

© Gouvernement du Québec

Ce rapport a été préparé par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale en collaboration avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, le ministère de la Santé et des Services sociaux, le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, le ministère de la Famille et des Aînés, le ministère du Travail, le ministère de la Justice, le ministère des Finances, le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, le ministère des Affaires municipales et des Régions, la Société d'habitation du Québec, l'Office des personnes handicapées du Québec, le Secrétariat à la jeunesse et le Secrétariat à la condition féminine.

MOT DU MINISTRE



C'est avec plaisir que je vous présente le bilan de la quatrième année de la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale 2004-2009, intitulé *Concilier liberté et justice sociale : un défi pour l'avenir*. Ce plan d'action s'appuie sur la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et découle de l'application de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Cette loi guide l'action gouvernementale et engage l'ensemble de la société québécoise dans ce formidable défi de faire du Québec, sur un horizon de dix ans, l'une des nations industrialisées où l'on compte le moins de personnes vivant dans la pauvreté et l'exclusion sociale.

Depuis quatre ans, grâce à la synergie de tous les partenaires concernés, qu'ils soient communautaires, institutionnels ou gouvernementaux, nous avons pu innover et décloisonner l'action afin d'appuyer les efforts des personnes et des familles en situation de pauvreté et d'exclusion pour atteindre une meilleure qualité de vie. Je suis fier de rappeler que, dans le cadre du plan d'action, plus de 3,3 milliards de dollars sur cinq ans ont été investis pour vaincre la pauvreté et l'exclusion sociale au Québec.

Les grandes gagnantes du plan d'action sont les familles à faible revenu, chez qui l'on constate une nette amélioration du revenu disponible. En effet, même en tenant compte de l'inflation, les familles monoparentales et biparentales avec de jeunes enfants ont enregistré un gain de leur revenu disponible variant de 10,6 % à 12,7 % depuis 2003. Les personnes seules et les couples sans enfants qui travaillent à temps plein au salaire minimum ont aussi connu un gain appréciable, variant de 7 % à 12,9 %. Rappelons d'ailleurs que le salaire minimum est passé à 8,50 \$ l'heure en mai 2008, ce qui représente un bond de 6,3 %.

La clientèle des programmes d'aide financière de dernier recours diminue toujours. Entre mars 2003 et mars 2008, on observe une baisse de 16,9 % du nombre d'enfants, de 8 % du nombre d'adultes prestataires ainsi qu'une diminution de 17,8 % du nombre d'adultes chefs de famille monoparentale. On remarque également qu'il y a moins de femmes que d'hommes à l'aide financière de dernier recours : en mars 2008, la proportion des femmes était de 48,8 %, alors que celle des hommes était de 51,2 %.

L'emploi constitue toujours pour nous un levier important afin d'échapper à la pauvreté et à l'exclusion sociale. C'est pourquoi je rappelle avec fierté la mise en œuvre du Pacte pour l'emploi, en mars 2008, ainsi que celle de la Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées, en mai 2008. Ces initiatives découlent de l'esprit même du plan d'action et constituent des réponses adaptées aux besoins d'une main-d'œuvre potentielle pour qui l'accès au travail ne peut pas toujours être immédiat.

Malgré des gains substantiels, il reste encore beaucoup à faire. Je suis bien conscient, par exemple, de la fragilité persistante des personnes seules inscrites au Programme d'aide sociale et des difficultés que connaissent plusieurs quartiers de nos grandes villes, de même que certaines régions du Québec. Il est donc nécessaire de poursuivre une action concertée. C'est pourquoi j'invite l'ensemble des partenaires de ce plan d'action à s'investir avec la même détermination dans les travaux préparatoires au second plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

En terminant, je tiens à remercier de façon particulière celles et ceux qui contribuent chaque jour, dans leur milieu, à améliorer les conditions de vie des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion. Chaque victoire, petite ou grande, leur appartient en grande partie.

Le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale,


Sam Hamad

SOMMAIRE

Le bilan de la quatrième année d'implantation du Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale est placé sous le signe de la consolidation des mesures du plan d'action mises en place depuis 2004 par l'ensemble des partenaires et par de nouvelles initiatives qui rejoignent la vision et les objectifs du premier plan.

1. UNE QUATRIÈME ANNÉE DE RÉALISATIONS STRUCTURANTES

1.1 DES INTERVENTIONS VISANT À AMÉLIORER LE BIEN-ÊTRE DES PERSONNES EN SITUATION DE PAUVRETÉ

Afin d'améliorer le revenu des personnes et des familles

- Hausse du **salaire horaire** minimum à 8,00 \$ le 1^{er} mai 2007 et à 8,50 \$ le 1^{er} mai 2008
- Aide apportée à plus de 870 000 familles par le **Soutien aux enfants** en 2007
- Soutien à 569 000 ménages par la **Prime au travail** en 2006
- **Indexation** complète des prestations de solidarité sociale et indexation partielle des prestations d'aide sociale au 1^{er} janvier 2008
- Exemption partielle pour **revenus de pension alimentaire** accordée à 11 815 adultes prestataires en janvier 2008
- **Prestation minimale** à l'abri de toute réduction liée au défaut d'entreprendre des démarches en vue d'intégrer le marché du travail
- **Assouplissements** apportés aux règles de comptabilisation des actifs pour les prestataires de programmes d'aide financière de dernier recours

À l'intention de clientèles particulières

- Mise en place des programmes d'aide et d'accompagnement social **Interagir** , le 1^{er} avril 2007, et **Réussir** , le 1^{er} septembre 2007
- Bonification du **crédit d'impôt pour stage en milieu de travail** à l'intention des personnes handicapées et immigrantes
- Augmentation du nombre de **contrats d'intégration au travail** et d'emplois en **entreprises adaptées**
- Mise en place d'une nouvelle **Prime au travail adaptée** pour les personnes présentant des contraintes sévères à l'emploi
- Poursuite de l' **Entente interministérielle pour favoriser l'intégration au marché du travail** des immigrants et des personnes appartenant aux minorités visibles
- Augmentation du nombre de participants au **Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi (PRIIME)**
- Signature d'ententes, en 2007-2008, afin de faciliter l' **accès aux professions et métiers réglementés** pour les personnes formées à l'étranger
- Dans le cadre de l' **Initiative ciblée pour les travailleurs âgés** , réalisation de projets concernant plus de 600 travailleurs

Pour améliorer les conditions d'habitation

- Annonce de l'augmentation du nombre de logements sociaux, communautaires ou abordables qui passe à 24 000
- Entre janvier 2007 et mars 2008, investissement de 61,5 millions de dollars pour favoriser les initiatives visant à **rehausser la qualité des logements privés, publics et communautaires**
- Mise en œuvre du **Plan québécois des infrastructures** qui prévoit d'importants investissements afin de permettre le maintien et la rénovation du parc de logements sociaux
- Entre janvier 2008 et mars 2009, soutien financier accordé à 250 projets dans le cadre de l'**Initiative de partenariats de lutte contre l'itinérance 2007-2009**
- **Adaptation de logements** pour les personnes handicapées
- Appui soutenu aux **actions communautaires**, notamment par l'intermédiaire du nouveau Cadre de référence sur le soutien communautaire en logement social ainsi que du Programme d'aide aux organismes communautaires et du Programme d'aide à l'initiative communautaire et sociale en HLM

Mesures additionnelles visant l'amélioration des conditions de vie des personnes et des familles

- Investissement annuel en **sécurité alimentaire** de 3,4 millions de dollars, dont 200 000 \$ pour soutenir le Regroupement des cuisines collectives du Québec et l'Association québécoise des banques alimentaires et des Moissons
- Reconduction de l'entente avec le **Club des petits déjeuners** en 2007-2008 visant plus de 14 000 jeunes répartis dans 225 écoles
- **Gratuité des médicaments** pour les personnes âgées de 65 ans ou plus qui reçoivent 94 % ou plus du Supplément de revenu garanti ainsi que pour les prestataires du programme d'aide sociale (1^{er} juillet 2007)
- Rehaussement des **seuils d'admissibilité à l'aide juridique** le 1^{er} janvier 2008
- Hausse des montants accordés au **Réseau québécois de crédit communautaire**, qui sont passés de 1,5 million de dollars en 2006-2007 à 2,2 millions en 2007-2008
- Accroissement des sommes investies dans le cadre de la **Politique gouvernementale en matière d'action communautaire**

1.2 DES ACTIONS POUR PRÉVENIR LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE EN DÉVELOPPANT LE POTENTIEL DES PERSONNES

Le soutien aux parents et à la petite enfance

- En 2007, soutien apporté à 113 449 personnes par le **Régime québécois d'assurance parentale**
- Prolongation de l'entente concernant la corporation **Autonomie Jeunes Familles** jusqu'en 2010
- Pour l'année 2007-2008, 5 568 femmes jointes par les **Services intégrés en périnatalité et à la petite enfance**, dont 1 776 femmes âgées de moins de 20 ans
- En mars 2008, conclusion d'une entente entre, d'une part, 474 centres de la petite enfance et 16 garderies et, d'autre part, 82 centres de santé et de services sociaux afin que les **services de garde éducatifs soient accessibles aux plus démunis**

La réussite et la persévérance scolaires

- Depuis 2004-2005, d'importants investissements sont réalisés pour mieux **soutenir les élèves en difficulté** dans les écoles primaires et secondaires. En 2007-2008, c'est 133,3 millions de dollars qui ont été investis
- Élargissement du programme **Agir autrement** en 2007-2008 pour joindre deux fois plus d'élèves (229 400)
- En 2007-2008, poursuite de la réalisation de leurs missions pour les programmes **Famille, école et communauté réussir ensemble**, **Aide à l'éveil à la lecture et à l'écriture dans les milieux défavorisés**, **Aide aux devoirs**, **Écoles en forme et en santé** et **Soutien à l'école montréalaise**

À l'intention des jeunes de moins de 25 ans

- La mesure **Engagement jeunesse** a été implantée dans l'ensemble des 17 régions du Québec en 2007-2008.
- Le projet **Qualification des jeunes** a été offert dans cinq nouveaux centres jeunesse en 2007-2008.
- En avril 2007, le **Programme alternative jeunesse** a été implanté dans l'ensemble des centres locaux d'emploi pendant que la mesure d'accompagnement **Jeunes en action** était mise en place.
- La nouvelle initiative **Découvrir** a été mise en œuvre en novembre 2007.
- Le **Programme pour favoriser le retour en formation des jeunes âgés de 16 à 24 ans**, **IDÉO 16-17** et **Québec pluriel** ont poursuivi leurs interventions auprès des jeunes en 2007-2008.

À l'intention des aînés

- Le programme **Du cœur à l'action pour les aînés du Québec** a encouragé la réalisation, en 2007-2008, de projets destinés aux aînés financièrement défavorisés. Cent projets ont été subventionnés au cours de cette année.

1.3 FAVORISER L'ENGAGEMENT DE L'ENSEMBLE DE LA SOCIÉTÉ

- En 2007-2008, le **Fonds québécois d'initiatives sociales** a investi 7,9 millions de dollars pour la réalisation de projets liés au plan d'action.
- En mars 2008, 53 territoires de centres locaux d'emploi s'étaient dotés d'ententes visant la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale dans le cadre de l'**Approche territoriale intégrée**.
- Le **Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale** a publié l'avis *Des tarifs qui excluent... des solutions qui rassemblent*.

1.4 ASSURER LA CONSTANCE ET LA COHÉRENCE DE L'ACTION

- Les travaux du **Comité interministériel de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale** se sont poursuivis, notamment dans l'optique d'élaborer le prochain plan d'action en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.
- Le **Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion** a publié *Le faible revenu au Québec : un état de situation*.

2. D'AUTRES AJOUTS SIGNIFICATIFS

- Annonce du **Pacte pour l'emploi**, en mars 2008, une stratégie globale qui poursuit l'objectif de doter le Québec d'une main-d'œuvre mieux formée et performante
- **Campagne publicitaire** élaborée notamment pour **lutter contre les préjugés à l'égard des personnes plus éloignées du marché du travail** et mettre en valeur la volonté des personnes à se trouver un emploi
- **Création d'un fonds de 400 millions** de dollars sur dix ans pour financer des actions et des projets qui favoriseront le développement d'enfants, âgés d'au plus 5 ans, en situation de pauvreté
- Adoption en mai 2008 de la **Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées** afin de favoriser l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées

3. DES RÉSULTATS FORT ENCOURAGEANTS DEPUIS 2003

3.1 REVENU DISPONIBLE¹

Le revenu disponible des personnes et des familles a augmenté entre 2003 et 2008. Lorsque l'adulte ou l'un des deux adultes du couple travaille à temps plein au salaire minimum, on observe des hausses du revenu disponible, en dollars courants, de :

- 22,9 % pour une famille monoparentale ayant un enfant âgé de moins de 5 ans;
- 22,4 % pour une famille biparentale ayant un enfant âgé de moins de 5 ans;
- 25 % pour un couple sans enfants;
- 18,5 % pour une personne seule.

Lorsque le ménage est prestataire du programme d'aide sociale, on observe des hausses du revenu disponible, en dollars courants, de :

- 23,1 % pour une famille monoparentale ayant un enfant âgé de moins de 5 ans;
- 24,8 % pour une famille biparentale ayant un enfant âgé de moins de 5 ans;
- 5,6 % pour un couple sans enfants;
- 5,4 % pour une personne seule.

1. Paramètres en date d'avril 2003 et de juillet 2008. Le temps plein correspond à un emploi de 37,5 heures par semaine.

3.2 DIMINUTION DE LA CLIENTÈLE DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE DE DERNIER RECOURS

La clientèle des programmes d'aide financière de dernier recours est en diminution. Entre mars 2003 et 2008, on observe :

- une baisse du taux d'assistance sociale², de 8,4 % à 7,5 %;
- une diminution de 8 % (32 465 adultes) du nombre d'adultes prestataires des programmes d'aide financière de dernier recours, qui est passé de 404 360 à 371 895 adultes.

4. VERS UN DEUXIÈME PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE

Au cours de l'année 2007-2008, une première série de rencontres entre le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et les ministères et organismes membres du Comité interministériel ont permis de cerner les grands enjeux à venir au cours des prochaines années. Il s'agit, en particulier, des nouvelles réalités du monde du travail et des besoins des personnes et des groupes qui ont moins profité des avancées des dernières années, notamment les personnes seules en situation de pauvreté et d'exclusion, les personnes handicapées, les autochtones, les personnes immigrantes et les minorités visibles. La situation des aînés sera également examinée de près.

Les travaux en cours prévoient également un arrimage avec de nouveaux lieux de réflexion, de concertation, d'observation et de recherche qui ont été mis sur pied au cours des dernières années, notamment le Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et le Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion.

2. Les programmes d'assistance sociale regroupent les programmes d'aide sociale, de solidarité sociale et le Programme alternative jeunesse.

TABLE DES MATIÈRES

MOT DU MINISTRE	5
SOMMAIRE	7
INTRODUCTION	17
1. RAPPEL DES JALONS D'UNE DÉMARCHE SOLIDAIRE	17
2. UNE QUATRIÈME ANNÉE DE RÉALISATIONS STRUCTURANTES	18
2.1 AMÉLIORER LE BIEN-ÊTRE DES PERSONNES EN SITUATION DE PAUVRETÉ	18
2.2 PRÉVENIR LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE EN DÉVELOPPANT LE POTENTIEL DES PERSONNES	27
2.3 FAVORISER L'ENGAGEMENT DE L'ENSEMBLE DE LA SOCIÉTÉ	32
2.4 ASSURER LA CONSTANCE ET LA COHÉRENCE DE L'ACTION	33
3. D'AUTRES AJOUTS SIGNIFICATIFS	34
3.1 LE PACTE POUR L'EMPLOI : UN PROJET DE SOCIÉTÉ	34
3.2. CRÉATION D'UN FONDS POUR LE DÉVELOPPEMENT DES ENFANTS ÂGÉS D'AU PLUS 5 ANS EN SITUATION DE PAUVRETÉ	35
3.3. LA STRATÉGIE NATIONALE POUR L'INTÉGRATION ET LE MAINTIEN EN EMPLOI DES PERSONNES HANDICAPÉES	35
4. DES RÉSULTATS ENCOURAGEANTS	36
4.1 LA MESURE DU PANIER DE CONSOMMATION (MPC)	36
4.2 LE TRAVAIL ET L'EMPLOI	36
4.3 L'ÉVOLUTION DU REVENU DISPONIBLE DES FAMILLES ET DES PERSONNES EN SITUATION DE PAUVRETÉ	37
4.4 LA DIMINUTION CONTINUE DE LA CLIENTÈLE DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE DE DERNIER RECOURS	41
4.5 LES TRAVAUX D'ÉVALUATION DU PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE	41
4.6 L'ANALYSE DIFFÉRENCIÉE SELON LES SEXES	42
5. VERS UN DEUXIÈME PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE	43
CONCLUSION : UN QUÉBEC À L'AVANT-GARDE	44

INTRODUCTION

Le bilan de la quatrième année d'implantation du Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale 2004-2009 est placé sous le signe de la consolidation des mesures du plan d'action mises en place depuis 2004 par l'ensemble des partenaires. Il se caractérise également par de nouvelles initiatives qui rejoignent la vision et les objectifs de ce premier plan. Mais, avant de présenter ces actions, voici un bref rappel des principaux jalons qui ont marqué cette démarche solidaire.

1. RAPPEL DES JALONS D'UNE DÉMARCHE SOLIDAIRE

D'emblée, la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale a été reconnue au Québec comme l'un des grands défis du nouveau millénaire. Vers la fin des années 1990, un vaste mouvement citoyen militait en faveur des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion. En 2001, le gouvernement du Québec faisait sienne cette cause et mettait sur pied une vaste consultation à partir du document *Ne laisser personne de côté!* Ce document d'orientation a été largement diffusé et commenté par de nombreuses instances locales, régionales et nationales, dont des personnes en situation de pauvreté.

Le Québec s'est alors fixé un objectif ambitieux qu'il a consigné dans la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale : « Tendre vers un Québec sans pauvreté » (article 1). Cette loi, adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale en décembre 2002, plaçait le Québec à l'avant-garde des nations qui font d'une plus grande justice sociale un atout pour leur développement. Un consensus s'est alors établi : faire du Québec, en dix ans, l'une des nations industrialisées comptant le moins de personnes en situation de pauvreté et d'exclusion.

Le plan d'action pour 2004-2009, *Concilier liberté et justice sociale : un défi pour l'avenir*, découle de l'application de cette loi et s'appuie sur la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Il prend la forme d'un ensemble de mesures structurantes, pour lesquelles le gouvernement du Québec a initialement prévu un investissement de 2,5 milliards de dollars sur un horizon de cinq ans. Cet investissement a été revu à la hausse à plusieurs reprises et se chiffrait, au 31 mars 2008, à plus de 3,3 milliards de dollars.

Un comité interministériel composé des principaux ministères et organismes interpellés par la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale a été mis en place, en juin 2004, sous la responsabilité du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Les travaux du comité se poursuivent, dans une perspective d'évaluation du plan d'action 2004-2009 et de conception d'un second plan.

2. UNE QUATRIÈME ANNÉE DE RÉALISATIONS STRUCTURANTES

Cette section rappelle, à partir des quatre axes du plan d'action, les réalisations du gouvernement du Québec et de l'ensemble de ses partenaires, en 2007-2008, visant à améliorer le bien-être des personnes en situation de pauvreté, à prévenir la pauvreté et l'exclusion sociale en développant le potentiel des personnes, à favoriser l'engagement de l'ensemble de la société et, enfin, à assurer la constance et la cohérence de l'action.

2.1 Améliorer le bien-être des personnes en situation de pauvreté

2.1.1 L'amélioration du revenu des personnes et des familles

Au cours de l'année 2007-2008, plusieurs initiatives du gouvernement ont favorisé l'accroissement du revenu des personnes et des familles.

POUR TOUS LES MÉNAGES CONCERNÉS

Des hausses du salaire minimum

Depuis quelques années déjà, le niveau du salaire minimum augmente au Québec. La rémunération minimale horaire est passée de 7,75 \$ à 8,00 \$ le 1^{er} mai 2007 et à 8,50 \$ le 1^{er} mai 2008. Cette dernière hausse (0,50 \$) est la plus importante depuis l'augmentation décrétée en 1975. Notons d'ailleurs qu'en proportion du salaire moyen le salaire minimum, au Québec, est l'un des plus élevés au Canada. En août 2008, 233 786 personnes étaient rémunérées au taux général du salaire minimum ou en dessous de celui-ci, dont 135 550 femmes et 98 236 hommes.

Un soutien financier bonifié pour les familles avec enfants

Introduit en janvier 2005, le Soutien aux enfants procure un meilleur soutien financier aux familles à faible ou moyen revenu. Ce crédit, qui est versé à tous les ménages ayant des enfants âgés de moins de 18 ans, s'avère substantiellement plus élevé que les anciennes mesures. En 2008, ce soutien attribue à une famille monoparentale, par exemple, un montant annuel de 2 857 \$ lorsque le ménage a un enfant et de 3 915 \$ lorsque le ménage a deux enfants. En 2007, 2,1 milliards de dollars ont été versés à plus de 870 000 familles, incluant les versements au titre du Supplément pour enfant handicapé. La part de cette mesure qui est destinée aux ménages à faible revenu (en vertu de la mesure de faible revenu avant impôt) totalise 214 millions de dollars pour l'année financière 2007-2008.

Une prime incitative au travail

Depuis janvier 2005, les travailleurs à faible ou moyen revenu ont accès à la Prime au travail. Ce crédit d'impôt remboursable vise notamment à favoriser l'intégration au marché du travail et le maintien en emploi des personnes. Pour l'année 2008, la prime peut atteindre jusqu'à 517,72 \$ pour une personne seule, 801,08 \$ pour un couple sans enfants, 2 218,80 \$ pour une famille monoparentale et 2 861 \$ pour un couple ayant des enfants.

Les plus récentes données disponibles révèlent que 568 974 ménages ont bénéficié de la Prime au travail en 2006, pour un montant total de 353,7 millions de dollars.

POUR LES PRESTATAIRES DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE DE DERNIER RECOURS

Des prestations indexées annuellement

Les prestations du Programme de solidarité sociale (pour les personnes avec contraintes sévères à l'emploi et leurs conjoints) sont annuellement indexées selon le taux utilisé pour le régime d'imposition des particuliers. En janvier 2008, 126 299 ménages ont reçu l'indexation complète de leurs prestations. Les 205 130 ménages prestataires du Programme d'aide sociale (personnes sans contraintes sévères à l'emploi selon la réglementation en vigueur) ont, pour leur part, vu leurs prestations à moitié indexées.

Rappelons que le Québec est la seule province canadienne, avec Terre Neuve-et-Labrador, à s'être engagée à indexer les prestations des programmes d'aide financière de dernier recours. L'indexation des prestations du 1^{er} janvier 2008 représente un investissement de l'ordre de 6,3 millions de dollars pour les trois premiers mois de l'année 2008 et de 25,1 millions de dollars pour l'année financière 2008-2009.

Des pensions alimentaires partiellement exemptées

L'exemption partielle pour revenus de pension alimentaire, d'un montant maximal de 100 \$ par mois, a été élargie en 2006 à toutes les familles prestataires d'une aide financière de dernier recours ayant un enfant à charge âgé de moins de 18 ans. En janvier 2008, c'est 11 815 adultes prestataires qui ont bénéficié de cette exemption, soit 11 205 femmes et 610 hommes. Pour l'année 2007 2008, le coût estimé de cette mesure s'élève à 14 millions de dollars.

Une prestation minimale et certains assouplissements aux règles de comptabilisation des actifs

Depuis 2005, le principe de la prestation minimale protège le montant de la prestation de toute réduction liée au défaut d'entreprendre des démarches en vue d'intégrer le marché du travail ou au refus d'un emploi. Ce principe assure également que le montant de la prestation ne peut être réduit de plus de 50 % par une retenue en remboursement d'une dette au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

En outre, des assouplissements sont apportés depuis plusieurs années aux programmes d'aide financière de dernier recours. En octobre 2007, l'entrée en vigueur de nouvelles dispositions a permis, à certaines conditions, d'exclure désormais les sommes retirées d'un régime enregistré d'épargne-retraite dans le cadre du Régime d'accession à la propriété.

2.1.2 Des mesures à l'intention de clientèles particulières

Certaines clientèles particulières sont visées par le plan d'action, notamment les personnes éloignées du marché du travail, les personnes immigrantes ainsi que les travailleuses et les travailleurs âgés de 55 ans ou plus. Des interventions ont été mises en œuvre spécifiquement pour ces personnes.

POUR LES PERSONNES ÉLOIGNÉES DU MARCHÉ DU TRAVAIL

Mise en place de programmes d'aide et d'accompagnement

Des programmes d'aide et d'accompagnement social ont été mis en œuvre afin de permettre aux participants, grâce à une aide et à un accompagnement structurés, de chercher notamment des solutions permettant de lever les obstacles qui nuisent à leur cheminement socioprofessionnel.

Un premier programme, Devenir, a été mis en place le 1^{er} mai 2006 pour les prestataires d'une aide financière de dernier recours qui éprouvent des difficultés les empêchant d'envisager une intégration sur le marché du travail, voire une démarche dans les services publics d'emploi. Toutefois, une telle démarche devrait être entreprise dans les 12 mois suivant le début de la participation à Devenir. En 2007-2008, deux autres programmes d'aide et d'accompagnement social se sont ajoutés à Devenir. Interagir, implanté le 1^{er} avril 2007, s'adresse à une clientèle pour qui l'intégration en emploi ne peut être envisagée qu'à plus long terme. Aussi, Réussir a été mis en œuvre le 1^{er} septembre 2007 pour répondre aux besoins des personnes ayant des contraintes sévères à l'emploi qui sont engagées dans une démarche de formation et qui ne peuvent respecter le rythme habituellement exigé pour avoir droit au Programme de prêts et bourses du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS).

En 2007-2008, 6 983 personnes ont amorcé une participation à l'un ou l'autre de ces programmes, ce qui représente un investissement de 14,6 millions de dollars.

Les premiers résultats découlant de la mise en place des programmes d'aide et d'accompagnement social s'avèrent prometteurs. Ainsi, un sondage mené auprès des personnes ayant entrepris une participation à Devenir au cours de l'année 2006-2007 révèle un important niveau d'activité des individus à la suite de leur participation, soit pour 79 % d'entre eux. Considérant que les individus ont pu réaliser différentes activités de façon successive ou concomitante, ils ont été actifs soit par l'obtention d'un emploi (29 %), un retour aux études (26 %), une participation à une mesure ou à un programme (40 %) ou un engagement communautaire (37 %).

Un crédit d'impôt bonifié pour les entreprises

Le Crédit d'impôt pour stage en milieu de travail à l'intention des personnes handicapées vise à encourager la participation des entreprises aux activités de formation de la main-d'œuvre et à permettre aux étudiants de compléter les stages nécessaires à l'obtention de leur diplôme. En mars 2008, le gouvernement du Québec a bonifié cette intervention, le taux du crédit d'impôt passant de 30 % à 40 % pour les sociétés. Notons que le nombre maximal d'heures de supervision accordé à une personne handicapée a également doublé.

Accessibilité accrue à des contrats d'intégration au travail ainsi qu'à des emplois en entreprises adaptées

Dans le cadre du Pacte pour l'emploi, le gouvernement a annoncé l'ajout de 550 contrats d'intégration au travail par année. Cette mesure, qui vise à favoriser l'embauche et le maintien en emploi des personnes handicapées, permet aux employeurs, moyennant le respect de certaines conditions, de recevoir une subvention pour compenser le coût des accommodements requis. En 2007-2008, 3 914 adultes ont participé à cette mesure.

Le Programme de subvention aux entreprises adaptées vise à soutenir des entreprises qui offrent des emplois de qualité répondant aux besoins des personnes handicapées. Ce programme permet donc de financer les salaires et de compenser les dépenses engagées pour mettre en place les mesures d'adaptation nécessaires à l'emploi de personnes présentant des incapacités. D'ici à 2013, 825 nouveaux postes supplémentaires en entreprises adaptées seront progressivement créés pour des personnes lourdement handicapées. En 2007-2008, 3 740 personnes ont bénéficié de ce programme.

Une nouvelle prime au travail adaptée

Une nouvelle prime au travail adaptée pour les personnes présentant des contraintes sévères à l'emploi et pour les personnes handicapées a été mise en place en 2008. Cette mesure vise à reconnaître que ces personnes doivent souvent franchir des obstacles importants lorsqu'elles intègrent le marché du travail. Il est estimé que 10 000 ménages pourraient bénéficier annuellement de cette mesure, pour un investissement de 3 millions de dollars par année.

POUR LES IMMIGRANTS ET LES MEMBRES DE MINORITÉS VISIBLES

Une meilleure complémentarité des services

Une entente interministérielle pour favoriser l'intégration au marché du travail des immigrants et des personnes appartenant aux minorités visibles a été signée en mai 2004. Devant prendre fin en mai 2007, cette entente a été prolongée jusqu'en juin 2008. Elle a notamment permis de s'assurer d'une meilleure complémentarité des services entre les différents partenaires afin de faciliter le parcours d'insertion professionnelle des personnes immigrantes.

Un programme d'aide à l'intégration encore plus accessible

Le Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi (PRIIME) a été mis en place, en mai 2005, afin d'inciter les employeurs à embaucher des personnes des communautés culturelles et à créer, dans l'entreprise, des conditions qui favoriseront le maintien en emploi de ces personnes une fois la période subventionnée terminée.

De juin 2005 à mars 2008, près de 2 500 personnes ont bénéficié de ce programme et 15 millions de dollars y ont été investis, dont près de 7 millions en 2007-2008. Par ailleurs, le gouvernement a annoncé, dans le cadre du Pacte pour l'emploi, que le nombre de participants à ce programme sera doublé dès 2008.

Notons que la participation des femmes à ce programme augmente chaque année. Ainsi, la représentation des femmes parmi les nouvelles participations est passée de 31 % à 40 % entre 2005-2006 et 2007-2008.

Des actions pour faciliter l'accès aux professions et métiers réglementés

Par ailleurs, certaines actions du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles et de ses partenaires visent à faciliter l'accès des immigrants aux professions et métiers réglementés. Ce ministère, qui consacre 4 millions de dollars annuellement aux projets et aux activités visant à faciliter l'accès des personnes formées à l'étranger aux professions régies, a notamment annoncé, en 2007-2008, la signature de quinze ententes avec des ordres professionnels.

Également, des projets ont été réalisés par Emploi-Québec dans certaines régions pour soutenir la formation et l'accompagnement de personnes immigrantes en vue de faciliter leur entrée à l'Ordre des ingénieurs du Québec ou à l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec.

Un crédit d'impôt bonifié pour les entreprises

Comme celui qui est destiné aux personnes handicapées, le Crédit d'impôt pour stage en milieu de travail à l'intention des immigrants a été bonifié, en mars 2008, à 40 % pour les sociétés.

POUR LES PERSONNES PLUS ÂGÉES

L'accès aux mesures et activités d'aide à l'emploi amélioré

Les personnes âgées de 55 ans ou plus ont continué de profiter de l'offre de service d'Emploi-Québec à leur intention. Entre 2003-2004 et 2007-2008, on observe une hausse de 40,3 % (de 15 786 à 22 146 participants) du nombre d'adultes âgés de 55 ans ou plus qui ont participé à au moins une mesure ou une activité. Entre 2006-2007 et 2007-2008, cette hausse a été de 4,7 % (1 001 participants en plus).

Poursuivant la tendance à la hausse observée au cours des dernières années, les personnes âgées de 55 à 64 ans continuent d'occuper une place importante sur le marché du travail. Elles sont d'ailleurs à l'origine de 34,9 % des gains d'emplois en 2007. Leur taux d'activité, qui était de 49,9 % en 2003, a atteint 53,6 % en 2007³.

Des projets propres aux travailleurs âgés

Les gouvernements du Québec et du Canada se sont associés pour réaliser l'Initiative ciblée pour les travailleurs âgés, qui vise à combler les besoins d'emploi à court terme des travailleurs âgés. Entrée en vigueur en avril 2007 pour une période de deux ans, cette initiative permet la création de projets à l'intention, principalement, des travailleurs âgés de 55 à 64 ans qui ont perdu leur emploi, qui n'ont pas toutes les compétences nécessaires au réemploi et qui résident dans une collectivité admissible (graves problèmes de chômage, réductions des activités de travail, fermetures d'industries essentielles ou région éloignée sans services d'emploi). D'avril 2007 à mars 2008, 3,4 millions de dollars ont été investis dans l'Initiative ciblée pour les travailleurs âgés et 634 travailleurs en ont bénéficié.

3. Données provenant de l'Institut de la statistique du Québec.

2.1.3 Des investissements notables afin d'améliorer les conditions d'habitation

24 000 logements sociaux, communautaires ou abordables

Le Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale prévoit des mesures pour répondre au besoin de logement des personnes et des familles en situation de pauvreté et d'exclusion. Des investissements totalisant 765,8 millions de dollars, supérieurs aux 329 millions initialement prévus dans le plan d'action, permettront de réaliser 24 000 nouveaux logements sociaux, communautaires ou abordables en vertu des programmes AccèsLogis Québec et Logement abordable Québec. Au 30 juin 2008, 14 109 nouveaux logements avaient été réalisés, 4 906 logements étaient en voie de livraison et 1 759 étaient en analyse ou en développement.

Des gestes concrets pour améliorer la qualité des logements

Le gouvernement du Québec investit pour favoriser les initiatives visant à rehausser la qualité des logements privés, publics et communautaires. Les interventions dans le secteur privé s'adressent principalement aux ménages à faible revenu. Elles visent notamment à corriger les problèmes majeurs pouvant menacer l'intégrité de leur logement ou encore la santé des occupants, de même qu'à revitaliser les secteurs résidentiels en déclin. Entre le 1er janvier 2007 et le 31 mars 2008, 61,5 millions de dollars ont été engagés pour appuyer des interventions dans 13 752 logements

Mise en œuvre du Plan québécois des infrastructures

Le gouvernement du Québec, dans le cadre du Plan québécois des infrastructures, consentira à investir des sommes sans précédent afin de permettre le maintien et la rénovation du parc de logements sociaux. Une somme de 410,4 millions de dollars supplémentaires sur cinq ans sera injectée pour le maintien des habitations à loyer modique (HLM). Le gouvernement démontre ainsi une fois de plus l'importance qu'il accorde à l'amélioration des conditions de logement des ménages à faible revenu ou des personnes ayant des besoins particuliers en matière d'habitation. On retiendra qu'en ajoutant aux investissements du gouvernement du Québec les contributions du gouvernement fédéral et des municipalités découlant des ententes en vigueur, c'est près de 1,2 milliard de dollars qui sera investi pour le maintien en bon état du parc de logements sociaux et pour la résorption du déficit d'entretien d'ici à 2012.

Des interventions pour réduire l'itinérance

Par ailleurs, l'Entente Canada-Québec pour l'Initiative de partenariats de lutte contre l'itinérance 2007-2009, signée en janvier 2008, vise la réalisation de projets destinés aux sans-abri ou aux personnes à risque de le devenir. Entre janvier 2008 et mars 2009, 250 projets seront réalisés pour une enveloppe budgétaire de près de 38 millions de dollars.

Au cours de l'année 2007-2008, le ministère de la Santé et des Services sociaux a élaboré, en collaboration avec différents partenaires, le « Cadre de référence en itinérance au Québec ». Ces travaux avaient pour objectif de mieux cerner le phénomène de l'itinérance au Québec et de proposer des actions structurantes et concertées pour renforcer la prévention et améliorer la réponse aux besoins des personnes itinérantes. Ce cadre constituera le premier jalon des travaux visant à élaborer un plan d'action interministériel pour contrer l'itinérance au Québec et pour venir en aide aux personnes sans abri ou à risque de le devenir.

Adaptation de logements pour les personnes handicapées

Le Programme d'adaptation de domicile aide financièrement les personnes handicapées à payer le coût, souvent élevé, des travaux nécessaires à l'adaptation de leur logement. Entre le 1er janvier 2007 et le 31 mars 2008, la Société d'habitation du Québec a engagé 12,3 millions de dollars pour l'adaptation de 901 logements.

Ce programme bénéficie d'un budget récurrent de 4,2 millions de dollars. En août 2007, le gouvernement du Québec annonçait l'attribution d'une enveloppe budgétaire additionnelle de 26,6 millions de dollars sur deux ans afin de permettre la réalisation de 1 700 adaptations de domicile supplémentaires.

Un appui soutenu aux actions communautaires

Le nouveau Cadre de référence sur le soutien communautaire en logement social a été lancé en novembre 2007. Une somme annuelle récurrente de cinq millions de dollars est accordée aux agences de la santé et des services sociaux pour soutenir son implantation et pour stimuler les initiatives locales et régionales. Ce nouveau cadre de référence permettra d'offrir, à même le milieu de vie, une forme précieuse d'accompagnement social et de soutien communautaire, dans le but d'améliorer le bien-être des personnes et des familles qui vivent en logement social.

Le gouvernement soutient également deux programmes qui visent à favoriser le développement d'initiatives communautaires en habitation.

Tout d'abord, le Programme d'aide aux organismes communautaires appuie financièrement les organismes qui, notamment, stimulent le développement et la concertation du milieu communautaire en matière d'habitation ou favorisent la prise en charge des conditions d'habitation par les citoyens. En 2007-2008, 45 organismes ont pu bénéficier d'un appui financier. Un budget de 1,4 million de dollars était destiné au volet Soutien à la mission globale du programme pour cette même année.

Aussi, le Programme d'aide à l'initiative communautaire et sociale en HLM vient soutenir financièrement la réalisation de projets ponctuels d'action communautaire en habitation à loyer modique (HLM). Ces projets visent à favoriser la prise en charge par les résidents de leur milieu ainsi qu'à créer des milieux de vie familiale, communautaire et sociale adaptés aux besoins et qui favorisent les rapprochements intergénérationnels et interculturels. Depuis 1998, les projets de ce programme joignent surtout les membres de communautés culturelles, les personnes âgées, les familles ainsi que les personnes seules. En 2007-2008, 460 000 \$ ont été alloués à ce programme et 78 projets ont reçu un appui financier.

2.1.4 Mesures additionnelles visant l'amélioration DES conditions de vie des personnes et des familles

Pour accroître la sécurité alimentaire

Certains investissements sont destinés à soutenir des projets d'action concertée en matière de sécurité alimentaire dans les collectivités québécoises. L'approche préconise l'exploration, par les milieux, de solutions alternatives à la distribution d'aliments, tout en tenant compte des besoins urgents de dépannage alimentaire. En 2007-2008, dans le cadre du Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, 3,2 millions de dollars ont été consacrés à la sécurité alimentaire, 75 % de ce montant allant à des actions qui favorisent l'autonomie alimentaire et 25 % au dépannage alimentaire. Certaines régions y ont également investi des sommes supplémentaires.

Par ailleurs, un montant de 200 000 \$ a permis au ministère de la Santé et des Services sociaux d'accorder un soutien au Regroupement des cuisines collectives du Québec et à l'Association québécoise des banques alimentaires et des Moissons.

Une entente reconduite avec le Club des petits déjeuners

À l'été 2007, afin de répondre au besoin d'aide alimentaire ponctuelle en faveur des enfants, quatre ministères⁴ ont renouvelé pour un an l'entente de 2 millions de dollars avec le Club des petits déjeuners. Cet organisme a pour mission de s'assurer que les enfants du primaire et du secondaire fréquentant une école d'un milieu dont l'indice de défavorisation est considéré comme élevé aient une chance égale de réussite personnelle.

Plus de 14 000 jeunes répartis dans 225 écoles bénéficient du service quotidien de petits déjeuners. Les effets visés par cette initiative vont bien au-delà de l'apport nutritionnel. Ils touchent aussi la réussite scolaire et la socialisation des enfants.

La gratuité des médicaments pour les plus démunis

Depuis le 1^{er} juillet 2007, les personnes âgées de 65 ans ou plus qui reçoivent une prestation partielle (94 % ou plus) du Supplément de revenu garanti ainsi que les prestataires du programme d'aide sociale bénéficient de la gratuité des médicaments. Ces personnes s'ajoutent à celles âgées de 65 ans ou plus qui reçoivent une prestation maximale du SRG ainsi qu'aux prestataires du Programme de solidarité sociale qui bénéficiaient déjà de la gratuité. Le coût de cette bonification, qui touche 279 000 personnes, est de 22 millions de dollars annuellement.

L'aide juridique plus accessible qu'auparavant

Les seuils d'admissibilité à l'aide juridique ont été relevés trois fois depuis 2006, la dernière hausse ayant eu lieu le 1^{er} janvier 2008. En 2006, il s'agissait de la première augmentation des seuils d'admissibilité depuis 1982 pour les personnes seules et depuis 1996 pour les familles. En 2007-2008, cette amélioration représente un investissement de l'ordre de 5 millions de dollars.

4. Il s'agit du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, du ministère de la Santé et des Services sociaux ainsi que du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Hausse de l'aide financière accordée au Réseau québécois du crédit communautaire

Le crédit communautaire est un outil de développement social et économique. Il soutient le développement d'approches et de pratiques particulières qui visent à favoriser la création et le maintien de petites entreprises, notamment par un accompagnement soutenu et par l'attribution de prêts ou de garanties de prêts. Cette approche spécifique répond aux besoins des personnes porteuses de projets d'entreprises qui sont généralement exclues des réseaux traditionnels de financement privés et publics. En 2007-2008, le Réseau québécois de crédit communautaire a bénéficié d'un montant de 2,2 millions de dollars, supérieur au 1,5 million de l'année précédente. Au cours de l'année 2007-2008, 21 organismes de crédit communautaire ont accompagné 1 136 personnes, 55 % d'entre elles étant des femmes.

Accroissement des sommes investies dans le cadre de la Politique gouvernementale en matière d'action communautaire

L'action des organismes communautaires contribue à améliorer les conditions de vie de la population québécoise. Les organismes communautaires constituent des lieux d'engagement desquels émergent des façons de faire et des interventions innovatrices. Bien qu'elle ne s'y limite pas, la mission des organismes communautaires contribue concrètement à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, que ce soit par l'intermédiaire de comptoirs vestimentaires, de maisons d'hébergement pour différentes clientèles, de services d'intégration socioprofessionnelle, de lutte contre le décrochage scolaire, etc.

Rappelons que le gouvernement du Québec, par ses engagements dans le cadre de la politique gouvernementale *L'action communautaire : une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec*, appuie de façon substantielle ces initiatives et que son soutien ne cesse de progresser. Le soutien financier versé par le gouvernement du Québec aux organismes communautaires est passé de 587,1 millions de dollars en 2003-2004 à 726,9 millions de dollars en 2007-2008. De cette somme, 464 millions de dollars ont servi à appuyer la mission de ces organismes, c'est-à-dire les services de nature alternative. Notons enfin qu'une vingtaine de ministères et d'organismes gouvernementaux investissent dans le soutien aux organismes communautaires.

2.2 Prévenir la pauvreté et l'exclusion sociale en développant le potentiel des personnes

L'un de moyens privilégiés par le Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale est de mettre l'accent sur un ensemble de mesures à caractère préventif. De cette façon, on compte briser le cycle de la pauvreté intergénérationnelle et donner aux enfants et aux jeunes, avec leurs parents, la possibilité d'accéder à de meilleures conditions de vie.

2.2.1 Le soutien aux parents et à la petite enfance

Un régime d'assurance plus conciliant et prisé

Le Régime québécois d'assurance parentale a été mis en œuvre en janvier 2006 à l'intention des parents de nouveau-nés ou des parents adoptifs afin de faciliter la conciliation travail-famille. Comparativement à l'ancien régime, le Régime québécois d'assurance parentale est plus généreux financièrement et plus souple, donnant aux parents le choix entre deux régimes qui diffèrent par leur durée et leur taux de prestation. Également, ce nouveau régime, comparativement au régime précédent, est accessible à un plus grand nombre de parents et il offre une période de prestations réservée au père. En 2007, 113 449 personnes ont été admises à ce programme, dont 56,1 % étaient des femmes. Parmi les prestataires, 8 168 ont bénéficié du supplément pour faible revenu, pour un montant comptabilisé de 11,1 millions de dollars.

Des interventions pour agir dès le plus jeune âge

Grâce à la continuité du partenariat entre la Fondation Lucie et André Chagnon et le gouvernement du Québec, l'entente concernant la corporation Autonomie Jeunes Familles (AJF), qui vise à réduire de façon préventive la pauvreté des enfants, a été prolongée jusqu'en 2010. Le principal objectif de la corporation est de faire en sorte que les enfants issus de milieux moins favorisés soient au même stade de développement que la moyenne québécoise au moment d'entreprendre leur parcours scolaire. Le Fonds québécois d'initiatives sociales a engagé un million de dollars en 2007-2008 dans le cadre de cette entente pour soutenir un premier projet, Centre Premier Berceau. Au 31 décembre 2007, ce projet avait accueilli 267 couples ou mères chefs de famille monoparentale. Environ 200 nourrissons ont vu le jour au Centre et l'ont fréquenté.

Les services intégrés en périnatalité et à la petite enfance, sous l'égide du ministère de la Santé et des Services sociaux, poursuivent leur soutien auprès des familles vivant en contexte de vulnérabilité dont les enfants sont âgés de 0 à 5 ans. Les services de soutien visent à diminuer la transmission intergénérationnelle des problèmes de santé et des problèmes sociaux, parmi lesquels se trouvent l'abus, la négligence et la violence envers les enfants. Ils visent également à favoriser le développement optimal des enfants de 0 à 5 ans, à soutenir les femmes enceintes et les parents dans le développement et l'exercice de leur rôle parental.

Pour 2007-2008, une proportion de 57,8 % des femmes qui ont accouché dans l'année et qui respectent les critères de cette mesure ont été jointes par le programme, ce qui correspond à 5 568 femmes nouvellement inscrites sur 9 288 femmes visées. Une ventilation de la proportion de femmes jointes par clientèle indique que :

- 78,1 % des 2 275 femmes visées par le volet Jeunes parents (moins de 20 ans) ont été jointes;
- 51,2 % des 7 013 femmes visées par le volet Extrême pauvreté (20 ans ou plus) ont été jointes.

Des services de garde éducatifs accessibles aux plus démunis

Les services de garde éducatifs, qui existent depuis déjà plusieurs années au Québec, visent entre autres à favoriser le développement des enfants issus de milieux défavorisés en facilitant l'accès à leurs services. En mars 2008, 474 centres de la petite enfance (CPE) et 16 garderies avaient conclu une entente avec 82 centres de santé et de services sociaux pour atteindre cet objectif. Le coût de cette mesure s'élève à près de 800 000 \$ en 2007-2008.

2.2.2 La réussite et la persévérance scolaires

Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et ses partenaires investissent dans plusieurs programmes et services destinés à favoriser la réussite scolaire.

Mobilisation de la communauté pour la réussite des enfants

Le programme Famille, école et communauté : réussir ensemble a été créé à l'intention des parents d'enfants âgés de 2 à 12 ans afin de soutenir la réussite scolaire en milieu défavorisé. À titre d'exemple, des cours de francisation offerts aux parents ainsi que l'adaptation des horaires d'une bibliothèque municipale afin de permettre aux groupes classes d'une école primaire d'aller à la bibliothèque durant les heures normales de classe sont des projets pouvant être soutenus dans le cadre de ce programme. À ce jour, cette mesure a touché plus de 6 000 jeunes et a mobilisé plus de 300 partenaires. Un budget de 720 000 \$ a été consacré au programme en 2007-2008, 3,5 millions l'ayant été depuis 2003-2004.

Aide à l'éveil à la lecture et à l'écriture

Le Programme d'aide à l'éveil à la lecture et à l'écriture dans les milieux défavorisés a pour objet de soutenir l'intégration durable d'activités d'éveil à la lecture et à l'écriture dans les pratiques des ministères, organismes et institutions aux paliers national, régional et local. Ces projets se réalisent dans les milieux défavorisés et visent les familles ayant des enfants d'au plus 5 ans ainsi que les organismes offrant des services à l'enfance et à la famille œuvrant auprès d'elles. En 2007-2008, une soixantaine de projets, dont sept nouveaux, ont été soutenus financièrement et ont touché plus de 11 000 enfants, plus de 9 000 parents et plus de 3 900 organismes et intervenants. Un montant de 720 000 \$ a été investi en 2007-2008 et 3,6 millions de dollars l'ont été depuis 2003-2004.

D'importants investissements pour le soutien aux élèves en difficulté

Depuis 2004-2005, le gouvernement du Québec a rendu disponibles des sommes considérables visant notamment à ajouter des ressources pour assurer le dépistage précoce et le suivi approprié des enfants qui éprouvent des difficultés. D'ici à 2008-2009, ces montants permettront notamment l'embauche progressive de 600 enseignants orthopédagogues au primaire, de 600 enseignants-ressources au secondaire et le maintien ou l'embauche de ressources professionnelles et de soutien. C'est 133,3 millions de dollars qui ont été investis, pour l'année 2007-2008 uniquement, dans ces services supplémentaires.

De l'aide aux devoirs pour accroître la réussite

Le programme Aide aux devoirs vise à augmenter la motivation des élèves du primaire dans la réalisation de leurs travaux scolaires, à améliorer la qualité des rapports entre les parents et l'école ainsi qu'à intéresser davantage la communauté à la réussite des jeunes. En 2007-2008, 19,5 millions de dollars ont été versés pour la réalisation de 1 890 projets répartis dans 1 854 écoles.

Soutien au développement de saines habitudes de vie

Le programme Écoles en forme et en santé vise à donner aux jeunes du troisième cycle du primaire et du premier cycle du secondaire de saines habitudes de vie, dont la pratique régulière d'activités physiques et une saine alimentation. En 2007-2008, 4,9 millions de dollars ont été accordés aux commissions scolaires pour réaliser 2 124 projets présentés par 2 111 écoles.

Agir autrement pour deux fois plus d'élèves en 2007-2008

Agir autrement est une stratégie d'intervention qui accorde un soutien particulier aux écoles accueillant des élèves venant des milieux les plus défavorisés. Cette stratégie permet à chacune des écoles ciblées de mettre en place des mesures adaptées à ses besoins en vue de favoriser la réussite éducative des élèves. Destinée depuis ses débuts à certaines écoles secondaires, la stratégie a été élargie en 2007-2008 pour englober les écoles primaires et de nouvelles écoles secondaires en milieu défavorisé. Ainsi, en 2007-2008, deux fois plus d'élèves, soit 229 400, ont pu bénéficier de cette initiative pour un coût de 45 millions de dollars.

Spécifiquement pour les milieux les plus défavorisés de Montréal

Le Programme de soutien à l'école montréalaise accorde une aide supplémentaire aux écoles primaires qui accueillent des élèves des milieux les plus défavorisés de l'île de Montréal. Ce programme appuie des projets visant à soutenir la réussite personnelle et des apprentissages en tenant compte des besoins et en contribuant à la mise en place d'une communauté éducative engagée. Durant l'année scolaire 2007-2008, 12,2 millions de dollars ont été alloués au programme pour les 162 écoles ciblées, dont 41 étaient nouvelles en 2007-2008.

2.2.3 Des opportunités pour les jeunes de moins de 25 ans

Plusieurs initiatives visant à prévenir la pauvreté et l'exclusion sociale s'adressent aux jeunes âgés de moins de 25 ans.

L'Engagement jeunesse désormais implanté

Grâce à l'Engagement jeunesse, les principaux ministères et organismes concernés accentuent la complémentarité de certains programmes ou mesures afin de faciliter la transition des jeunes vers la vie adulte et de mieux répondre à leurs besoins. En 2007-2008, l'entente a été mise en œuvre dans l'ensemble des 17 régions du Québec.

Des actions adaptées pour les jeunes décrocheurs

Le Programme pour favoriser le retour en formation des jeunes âgés de 16 à 24 ans permet d'adapter les services de formation et d'accompagnement aux besoins des jeunes décrocheurs faiblement scolarisés âgés de 16 à 24 ans. Ces services sont développés par les commissions scolaires selon les besoins locaux des jeunes sans diplôme. En 2007-2008, 2 millions de dollars ont été investis dans ce programme, pour un total, depuis janvier 2004, de 9 millions.

Une intervention ciblée auprès de jeunes venant d'un centre jeunesse

Le projet Qualification des jeunes vise, par une intervention intensive, à préparer le passage à la vie autonome et à assurer la qualification des jeunes en centre jeunesse. Ce projet s'adresse aux jeunes de 16 ans qui ont vécu une période de placement, qui n'ont pas de projet de vie défini et qui présentent un pronostic plutôt inquiétant au regard de leur majorité. En 2007-2008, les 2,1 millions de dollars investis ont notamment permis d'offrir le programme dans cinq nouveaux centres jeunesse et de joindre, en tout, 280 jeunes Québécois.

Des ressources pour accompagner les 16 et 17 ans

Implantée en 2006 avec la collaboration des carrefours jeunesse-emploi, la mesure d'accompagnement IDÉO 16-17 vise à aider les jeunes de 16 et 17 ans en difficulté à réaliser leur projet de vie et à atteindre l'autonomie sociale, personnelle et professionnelle, afin d'éviter qu'ils deviennent dépendants des programmes d'aide financière de dernier recours. Cette mesure peut notamment aider les jeunes à poursuivre leurs études secondaires, à se trouver un emploi ou à consulter les services spécialisés requis. En 2007-2008, 4 millions de dollars ont été investis et 1 968 jeunes ont participé à la mesure (données complètes à 91 %).

Des ressources pour accompagner également les 18 à 24 ans

Jeunes en action a été mis en œuvre en avril 2007 avec la collaboration, également, des carrefours jeunesse-emploi. Cette mesure s'adresse aux jeunes de 18 à 24 ans qui éprouvent des difficultés socioprofessionnelles sérieuses faisant obstacle à leur intégration au marché du travail. Cette mesure d'accompagnement vise à amener les participants à développer leur autonomie personnelle, sociale et professionnelle. En 2007-2008, 2 546 jeunes ont amorcé une participation à la mesure, pour laquelle plus de 10 millions de dollars ont été investis.

Une alternative aux programmes traditionnels de soutien du revenu

Le Programme alternative jeunesse a été implanté en avril 2007 afin d'offrir aux jeunes âgés de moins de 25 ans une solution de rechange aux programmes d'aide financière de dernier recours et de prévenir leur entrée dans ces programmes d'aide sociale ou de solidarité sociale. Par des mesures incitatives, notamment, Alternative jeunesse fournit les outils nécessaires pour soutenir l'insertion socioprofessionnelle des jeunes. En 2007-2008, 6 554 jeunes ont entrepris de participer au programme. Le coût du programme s'est élevé à près de 16,4 millions de dollars (incluant la conversion de mesures passives en mesures actives et l'allocation jeunesse).

Des stages pour Découvrir le marché du travail

La nouvelle initiative Découvrir, implantée en novembre 2007, consiste à créer des stages d'observation et d'exploration en milieu de travail d'un maximum de quatre semaines. Ces stages, destinés à de jeunes adultes éloignés du marché du travail, leur permettront à la fois de valider des choix professionnels et de se distinguer auprès d'éventuels employeurs. En 2007-2008, 30 jeunes ont réalisé un stage dans le cadre de Découvrir.

Pour accompagner les jeunes issus de minorités visibles ou de communautés culturelles

La mesure Québec pluriel vise à faciliter l'insertion sociale et professionnelle des jeunes âgés de 16 à 24 ans issus de minorités visibles ainsi que des jeunes de 16 à 35 ans issus de communautés culturelles. Ce programme offre, notamment, un accompagnement continu et personnalisé axé sur le mentorat. Entre mai 2004 et mars 2008, 595 mentors et 488 jeunes ont été recrutés et 322 jumelages ont été réalisés. La mesure a permis le retour en emploi ou aux études de 236 jeunes depuis 2004.

2.2.4 Le soutien aux personnes âgées en situation d'exclusion sociale

Afin de combattre l'exclusion sociale des personnes âgées, le programme Du cœur à l'action pour les aînés du Québec, doté d'un budget de 1,6 million de dollars, a pour objectif de soutenir le financement de projets communautaires ponctuels et novateurs destinés aux aînés, tels que les « popotes roulantes » ou l'aide aux devoirs des plus jeunes. Dans le cadre de l'édition 2007-2008, les organismes ont été encouragés à présenter des projets destinés aux aînés financièrement défavorisés. Les organismes porteurs des cent projets subventionnés ont pu recevoir un montant allant jusqu'à 30 000 \$.

2.3 Favoriser l'engagement de l'ensemble de la société

L'engagement de l'ensemble de la société représente l'une des clés du succès de la démarche de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Le Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale prévoit à cet égard la mise en place du Fonds québécois d'initiatives sociales, l'Approche territoriale intégrée ainsi que le Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Un fonds favorisant la lutte contre la pauvreté

Le Fonds québécois d'initiatives sociales, créé en vertu de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, doit notamment agir à titre de catalyseur et de levier favorisant l'émergence de stratégies locales et régionales de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. En 2007-2008, le Fonds a investi 7,9 millions de dollars pour la réalisation de projets liés au plan d'action, en particulier pour l'Approche territoriale intégrée. À titre d'exemple, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, par l'intermédiaire de ce fonds, a investi un montant de 5 millions de dollars en 2007-2008 dans le Contrat de ville, une entente visant le développement social et la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale conclue avec la Ville de Montréal.

Des milieux locaux mobilisés pour améliorer la situation des plus démunis

Par l'Approche territoriale intégrée (ATI), le gouvernement associe de très près les milieux locaux à forte concentration de pauvreté et régionaux à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale en leur offrant une place de choix dans la planification, la mise en œuvre et le suivi des actions dans ce domaine. En 2007-2008, le Fonds québécois d'initiatives sociales bénéficiait d'un budget de 1,5 million de dollars pour appuyer la mise en œuvre de stratégies locales à l'intention des personnes démunies et exclues socialement. En mars 2008, 53 territoires de centres locaux d'emploi s'étaient dotés d'ententes visant la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale dans le cadre de l'ATI.

Notons, par ailleurs, qu'une démarche particulière a été entreprise auprès de représentants des Premières Nations. En effet, considérant la spécificité des milieux autochtones, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale a établi un partenariat en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale avec le Bureau de développement social de la Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador, dans le cadre de l'Approche territoriale intégrée. Au moyen d'une recherche-action, ce dernier a effectué une vaste consultation afin de cerner les enjeux et les besoins propres aux réalités des communautés des Premières Nations. Depuis, un processus novateur a été enclenché et l'on s'attend à ce que des projets structurants et générateurs d'activités sociales et économiques émergent sous peu.

Soulignons enfin que des travaux d'évaluation réalisés par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale ont permis de constater des progrès importants dans les processus de mise en place de l'Approche territoriale intégrée, notamment en ce qui concerne la concertation, l'effet de levier et la multisectorialité.

Des représentants de tous les milieux pour guider l'action

Le Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CCLP) est composé de quinze représentants des divers milieux socioéconomiques du Québec. Il a pour principale fonction de conseiller le ministre en vue de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation des actions menées dans le cadre de la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Le comité a rendu public, au cours de l'année, un avis sur les hausses tarifaires. Selon son plan de travail, il doit également produire un avis sur les cibles de revenu et les moyens de les atteindre ainsi que sur la prestation minimale, et ce, en tenant compte des indicateurs proposés par le Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion.

Notons également que le CCLP participe étroitement à l'élaboration du prochain Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Le Comité a d'ailleurs été consulté sur certaines questions précises liées aux problématiques devant faire l'objet de travaux.

2.4 Assurer la constance et la cohérence de l'action

Parmi les moyens mis en œuvre pour assurer la constance et la cohérence des actions, il faut rappeler la création du Comité interministériel de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ainsi que celle du Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion.

Ministères et organismes se concertent dans l'action

Le Comité interministériel de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale est un lieu de concertation et de coordination nationale des ministères et organismes concernés par la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Ministères et organismes sont engagés ensemble dans la démarche conduisant au prochain plan d'action⁵.

Des experts pour informer et suivre l'évolution

Le Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion, mis sur pied en 2005, est un lieu d'observation, de recherche et d'échange visant à fournir des informations fiables et rigoureuses en matière de pauvreté et d'exclusion sociale. Le Centre a publié cette année *Le faible revenu au Québec : un état de situation*.

En 2007-2008, le Centre a concentré ses efforts sur la formulation d'une proposition d'indicateurs de pauvreté, d'inégalité et d'exclusion sociale qui permettra au Québec de mesurer les progrès réalisés en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

5. Les membres du comité interministériel sont : le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, le ministère de la Santé et des Services sociaux, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, le ministère des Affaires municipales et des Régions, le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, le ministère de la Famille et des Aînés, le ministère du Travail, la Société d'habitation du Québec, le Secrétariat à la jeunesse et l'Office des personnes handicapées du Québec.

3. D'AUTRES AJOUTS SIGNIFICATIFS

D'autres actions ont par ailleurs été dévoilées en 2008 afin d'améliorer la situation des Québécois, notamment des plus démunis. Le Pacte pour l'emploi et la création d'un fonds pour le développement des enfants âgés d'au plus 5 ans, annoncés en mars 2008, ainsi que la Stratégie visant l'intégration en emploi des personnes handicapées, adoptée en mai de la même année, s'inscrivent dans la démarche globale du Québec. L'information portant sur leur mise en œuvre pourra être élaborée et présentée dans les prochains bilans.

3.1 Le Pacte pour l'emploi : un projet de société

En mars 2008, le gouvernement du Québec rendait public le Pacte pour l'emploi qui traduit notamment la détermination du gouvernement du Québec de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, en faisant en sorte que le travail soit un choix valorisé et payant. Ce pacte constitue une stratégie globale qui poursuit l'objectif de doter le Québec d'une main d'œuvre mieux formée et plus performante, dans le contexte des défis que posent, pour notre société, le décloisonnement des économies, la vive concurrence internationale, le développement durable et le déclin imminent de la population en âge de travailler. On compte parmi les clientèles ciblées les personnes plus éloignées du marché du travail, dont les jeunes prestataires des programmes d'assistance sociale, les personnes aptes au travail qui font des entrées et sorties répétitives aux programmes d'assistance sociale, les personnes immigrantes ou issues des minorités visibles, les personnes handicapées ainsi que les travailleurs à faible revenu.

Les ambitieux objectifs du Pacte, qui dispose d'un budget de près d'un milliard de dollars sur trois ans dont plus de la moitié vient du gouvernement, permettront notamment, d'ici à 2011 :

- de réduire de 50 000 personnes le nombre de prestataires des programmes d'aide financière de dernier recours;
- d'augmenter de plus de 52 000 le nombre de personnes soutenues par les services publics d'emploi dans leur démarche d'insertion en emploi ou de formation.

La réussite du Pacte pour l'emploi repose largement sur l'adhésion des différents partenaires régionaux et sur leur capacité à se mobiliser autour des objectifs de cette stratégie. Les partenaires travaillent donc de concert pour que sa réalisation ait la meilleure incidence possible sur le développement social et économique des milieux.

Une campagne pour lutter contre les préjugés

En plus de miser sur ces partenariats comme condition de réussite, une importante campagne publicitaire a été orchestrée pour notamment lutter contre les préjugés à l'égard des personnes plus éloignées du marché du travail et mettre en valeur la volonté des personnes de se trouver un emploi. La réalisation d'une campagne télévisée a bénéficié d'un investissement gouvernemental de 750 000 \$ en 2007-2008.

3.2 Création d'un fonds pour le développement des enfants âgés d'au plus 5 ans en situation de pauvreté

Le budget 2008-2009 du gouvernement du Québec prévoit la création d'un fonds de 400 millions de dollars sur dix ans pour financer des actions et projets, réalisés dans le cadre de partenariats avec les communautés locales, qui favoriseront le développement d'enfants, âgés d'au plus 5 ans, en situation de pauvreté. Ce fonds vise, d'une part, à augmenter l'intervention précoce et soutenue auprès des enfants pour mieux influencer leur parcours de vie dès leur plus jeune âge et, d'autre part, à améliorer le soutien aux parents, en les outillant afin de favoriser le développement des enfants. Chaque année, le fonds sera alimenté par un apport de 40 millions, soit 15 millions provenant du gouvernement du Québec et 25 millions de la Fondation Lucie et André Chagnon.

3.3 La Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées

Dans le prolongement du Pacte pour l'emploi, la Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées a été adoptée en mai 2008 afin de favoriser l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées.

La majorité des actions envisagées vise à améliorer l'employabilité des personnes handicapées et à stimuler leur embauche, de même qu'à soutenir les employeurs dans l'embauche et la gestion de la main-d'œuvre handicapée. Les investissements prévus sont de 142,8 millions de dollars. Des sommes supplémentaires seront également consacrées à la Stratégie par les ministères et organismes gouvernementaux dans le cadre de leurs budgets courants

4. DES RÉSULTATS ENCOURAGEANTS

Conjuguées à une situation économique favorable, les mesures progressivement mises en place depuis l'adoption, en décembre 2002, de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale ont eu un effet positif global sur les conditions de vie des personnes et des familles en situation de pauvreté et d'exclusion.

4.1 La mesure du panier de consommation (MPC)⁶

Pour les années 2000 à 2004 (dernière année disponible), la mesure du panier de consommation révèle que, dès la première année de l'application du Plan d'action 2004-2009, les avancées dans la lutte contre la pauvreté s'intensifiaient, le Québec se distinguant nettement de la situation observée dans la plupart des autres provinces et territoires du Canada.

Tableau 1

Taux de faible revenu des personnes basé sur la mesure du panier de consommation (MPC), Canada et provinces, 2000-2004

	2000	2001	2002	2003	2004
Terre-Neuve	23,9	20,3	21,3	18,1	20
Île-du-Prince-Édouard	16,1	15,4	13	10,7	12,5
Nouvelle-Écosse	17,4	17,4	16,4	16,1	13,8
Nouveau-Brunswick	15,1	13,8	15,5	15,2	13,9
Québec	13,1	12,5	11	10,1	8,6
Ontario	12,6	11,5	12,3	12,3	12,5
Manitoba	14	12,2	13,7	12,6	11,5
Saskatchewan	15,9	14,2	13,2	13,4	14,3
Alberta	12,9	12,2	10,3	12,3	12
Colombie-Britannique	22,9	20,5	21,6	20	19,6
Canada	14,8	13,6	13,7	13,1	12,7

Source : Ressources humaines et Développement social Canada (RHDSC). *Le faible revenu au Canada de 2000 à 2004 selon la mesure du panier de consommation*, SP-682-10-07F, 2008, 80 p.; compilation de la DRES

4.2 Le travail et l'emploi⁷

Le marché du travail ainsi que celui de l'emploi ont continué d'être profitables pour les Québécois en 2007. Le taux de chômage⁸ a poursuivi son recul, atteignant 7,2 %, soit le plus bas taux des 33 dernières années. Le nombre de personnes en chômage, par ailleurs, a connu sa plus forte baisse depuis la fin de la dernière décennie.

6. La MPC est recommandée par le Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion à titre de mesure transitoire, notamment pour l'application de la clause d'impact sur le revenu des personnes et des familles en situation de pauvreté.

7. Données provenant de l'Institut de la statistique du Québec

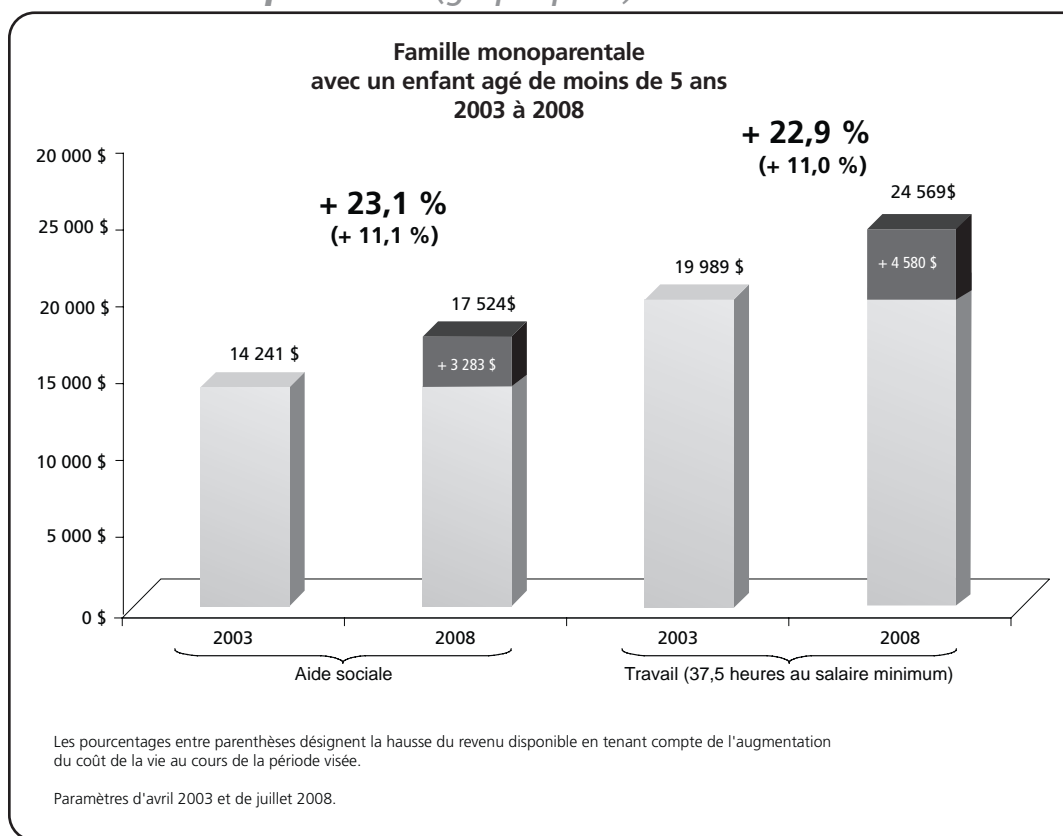
8. Il s'agit d'une moyenne annuelle.

Cette embellie du marché du travail a surtout profité aux femmes, qui ont occupé 78 % des nouveaux emplois en 2007 (67 300 des 86 300 nouveaux emplois). D'ailleurs, la proportion des femmes dans l'emploi total a augmenté entre 2003 et 2007, passant de 46,6 % à 47,6 %. Notons par ailleurs que la majorité des postes créés en 2007 était à temps plein (66,5 %).

4.3 L'évolution du revenu disponible des familles et des personnes en situation de pauvreté⁹

Les mesures mises de l'avant dans le plan d'action ont contribué à améliorer le revenu disponible des personnes et des familles. Rappelons que les mesures vues précédemment s'adressent parfois aux personnes en emploi, par exemple l'augmentation du salaire minimum et la Prime au travail, alors que d'autres s'adressent à l'ensemble des familles, qu'elles soient ou non actives sur le marché du travail. Les effets des mesures varient donc selon la situation des ménages.

Familles monoparentales (graphique 1)



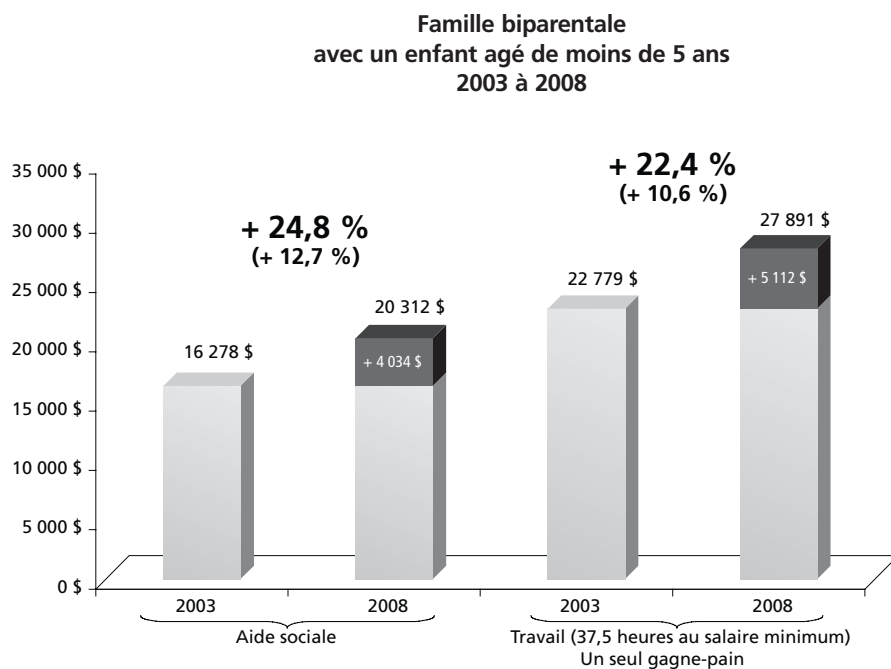
Pour les familles monoparentales, les mesures se sont traduites par un gain appréciable de leur revenu disponible. Par exemple, pour une famille ayant un enfant à charge âgé de moins de cinq ans dont le parent travaille à temps plein au salaire minimum, la hausse du revenu disponible a été de 22,9 % (de 19 989 \$ en 2003 à 24 569 \$ en 2008), soit une augmentation de 11 % en dollars constants de 2003.

Lorsque le parent est plutôt prestataire du Programme d'aide sociale, ce revenu est passé de 14 241 \$ à 17 524 \$ au cours de la même période, soit une augmentation de 23,1 %. En tenant compte de l'inflation, la hausse a été de 11,1 %.

9. Paramètres en date d'avril 2003 et de juillet 2008. Le temps plein correspond à un emploi de 37,5 heures par semaine.

Familles biparentales (graphique 2)

La situation des couples ayant des enfants s'est également améliorée. À titre d'exemple, un couple ayant un enfant à charge âgé de moins de 5 ans bénéficie d'une augmentation de 22,4 % (de 22 779 \$ en 2003 à 27 891 \$ en 2008) de son revenu disponible si l'un des deux parents travaille à temps plein au salaire minimum. Il s'agit d'une croissance de 10,6 % de son revenu disponible si l'on tient compte de l'inflation au cours de cette période.



Les pourcentages entre parenthèses désignent la hausse du revenu disponible en tenant compte de l'augmentation du coût de la vie au cours de la période visée.

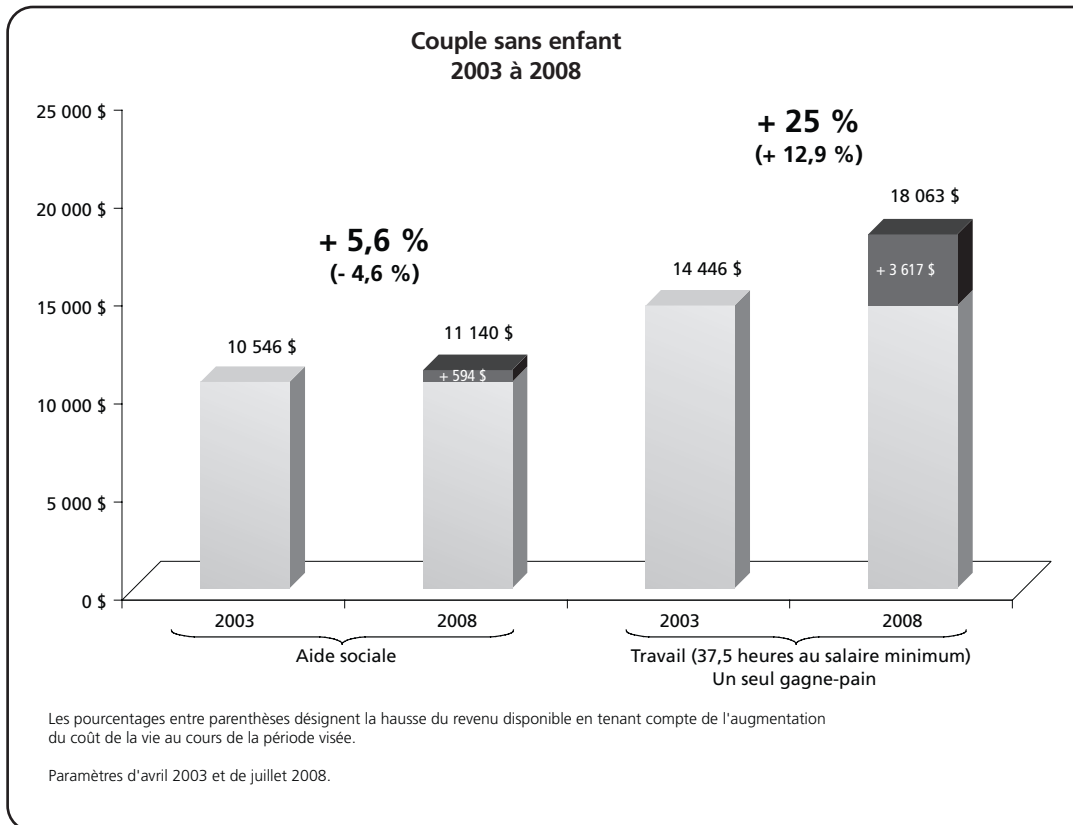
Paramètres d'avril 2003 et de juillet 2008.

Pour les couples prestataires sans enfants, ce revenu a augmenté de 5,6 % (de 10 546 \$ en 2003 à 11 140 \$ en 2008). En tenant compte de l'inflation, les couples prestataires sans enfants voient toutefois leur revenu disponible diminuer de 4,6 %.

Couples sans enfants (graphique 3)

Les couples sans enfants qui travaillent au salaire minimum bénéficient, pour leur part, d'une augmentation de 25 % (14 446 \$ à 18 063 \$), soit de 12,9 % en dollars constants de 2003.

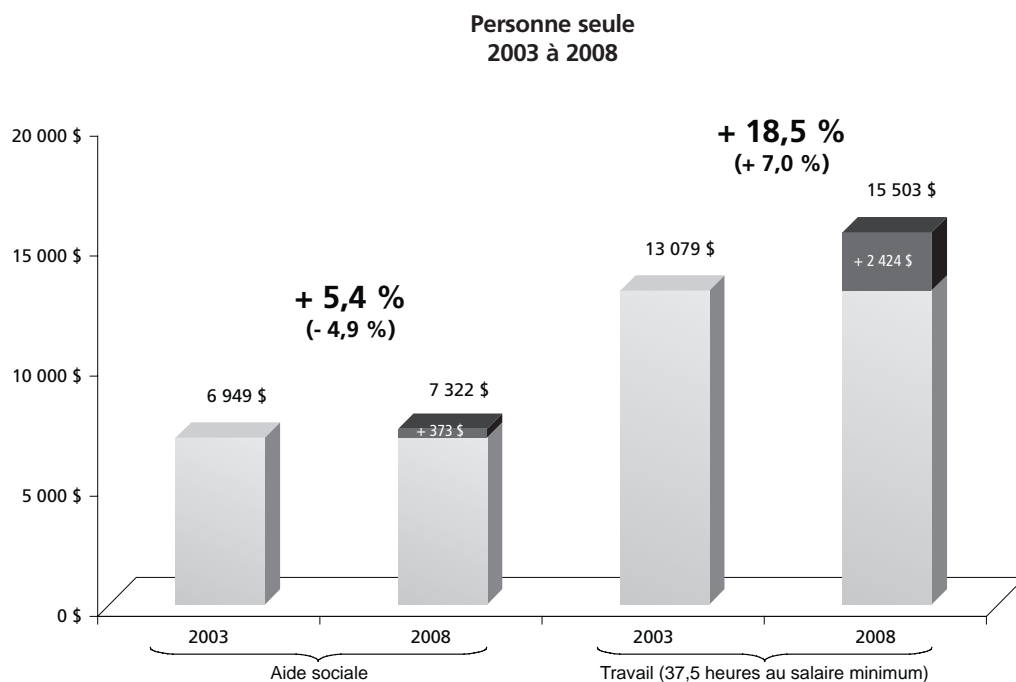
Pour les couples prestataires sans enfants, ce revenu a augmenté de 5,6 % (de 10 546 \$ en 2003 à 11 140 \$ en 2008). En tenant compte de l'inflation, les couples prestataires sans enfants voient toutefois leur revenu disponible diminuer de 4,6 %.



Personnes seules (graphique 4)

De façon analogue aux couples sans enfants, les personnes vivant seules qui travaillent au salaire minimum ont eu une hausse de 18,5 % de leur revenu disponible entre 2003 et 2008 (de 13 079 \$ à 15 503 \$). Il s'agit d'une augmentation de 7 % en dollars constants.

Pour les personnes seules qui sont prestataires du Programme d'aide sociale, le revenu disponible a augmenté de 5,4 % entre 2003 et 2008 (de 6 949 \$ à 7 322 \$) ce qui, en tenant compte de l'augmentation du coût de la vie, correspond plutôt à une diminution de 4,9 %.



Les pourcentages entre parenthèses désignent la hausse du revenu disponible en tenant compte de l'augmentation du coût de la vie au cours de la période visée.

Paramètres d'avril 2003 et de juillet 2008.

Ces simulations montrent donc une hausse, lorsqu'il est calculé en dollars courants, du revenu disponible entre avril 2003 et juillet 2008 pour tous les ménages à faible revenu. En tenant compte de l'inflation, on observe que le revenu disponible s'est accru pour tous les ménages, sauf pour les prestataires vivant seuls ou en couple sans enfants. Le travail à temps plein, même au salaire minimum, demeure donc une excellente façon d'augmenter le revenu disponible des ménages.

Ce constat est particulièrement vrai pour les personnes seules, le revenu disponible de celles qui travaillent à temps plein au salaire minimum représentant plus du double du revenu de celles qui sont bénéficiaires du Programme d'aide sociale (15 503 \$ comparativement à 7 322 \$). On observe toutefois une plus faible diminution du nombre de prestataires des programmes d'aide financière de dernier recours qui vivent seuls que du nombre de prestataires ayant des enfants ou étant en couple sans enfants. Il y a donc lieu de s'interroger sur les difficultés éprouvées par les personnes vivant seules qui demeurent prestataires malgré les avantages financiers certains liés à l'intégration en emploi.

4.4 La diminution continue de la clientèle des programmes d'aide financière de dernier recours

La conjugaison des efforts consentis et des progrès continus de la situation économique au Québec a permis notamment de diminuer le nombre de prestataires qui bénéficient d'une aide financière de dernier recours.

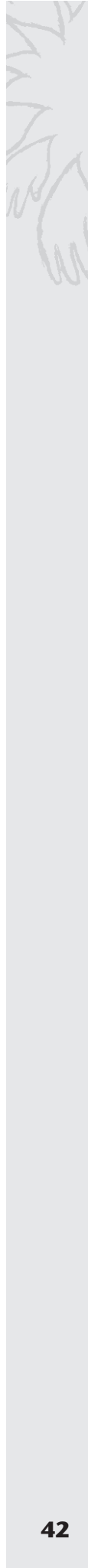
On observe effectivement qu'entre mars 2003 et mars 2008 le taux d'assistance sociale¹⁰, c'est-à-dire la proportion de prestataires des programmes d'assistance sociale parmi l'ensemble de la population du Québec âgée de moins de 65 ans, est passé de 8,4 % à 7,5 %. Au cours de cette période, le nombre d'adultes ayant bénéficié d'une prestation d'aide financière de dernier recours a diminué de 8 % (- 32 465 adultes ou de 404 360 à 371 895 adultes). Cette baisse a été plus marquée pour certains groupes de prestataires, dont les adultes sans contraintes à l'emploi (- 15,6 % ou - 26 414 adultes), les couples sans enfants (- 20,9 % ou - 8 490 adultes), les couples ayant des enfants (- 17 % ou - 17 745 adultes), les femmes (- 10,7 % ou - 21 735 adultes), les jeunes (moins de 25 ans : - 22,2 % ou - 9 609 adultes), les adultes âgés de 35 à 44 ans (- 19,3 % ou - 19 240 adultes) ainsi que ceux ayant moins d'un an de présence consécutive à l'aide financière de dernier recours (- 24,6 % ou - 21 137 adultes).

Ces variations ont, par conséquent, modifié au fil des années le profil de la clientèle prestataire. Ainsi, on observe qu'en mars 2008, comparativement à mars 2003, les adultes prestataires présentent en plus forte proportion des contraintes sévères à l'emploi (35,3 % comparativement à 31,3 %) et des durées élevées de présence aux programmes d'aide financière de dernier recours (durées cumulées d'au moins dix ans : 55 % comparativement à 50 %). Également, ce sont en plus forte proportion des hommes (51,2 % comparativement à 49,8 %), des personnes vivant seules (67,9 % comparativement à 64 %), des adultes plus âgés (au moins 45 ans : 50,9 % comparativement à 45,7 %) et des personnes nées à l'extérieur du Canada (19,4 % comparativement à 18,2 %). Notons que ces groupes sont étudiés dans le cadre des travaux d'élaboration du prochain plan d'action afin que, dans la mesure du possible, des interventions adaptées à leur situation soient mises en œuvre au cours des prochaines années.

4.5 Les travaux d'évaluation du plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Les premiers résultats de l'évaluation du plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, réalisée par un comité interministériel, mettent en évidence la volonté, dans les ministères et les organismes, d'améliorer les programmes et d'ajuster les interventions afin de mieux répondre aux besoins des clientèles visées. On note que les mesures mises en œuvre visent les principales dimensions de la pauvreté signalées au départ dans la Loi et la Stratégie nationale et que les résultats disponibles pour l'instant portent principalement sur leur mise en œuvre. Ainsi, de façon générale, on constate que les mesures du plan d'action se développent en partenariat et invitent divers acteurs à collaborer à leur mise en œuvre. Ces résultats indiquent une volonté de décloisonner les services et montrent que les efforts sont à poursuivre en ce sens.

10. Les programmes d'assistance sociale regroupent les programmes d'aide sociale, de solidarité sociale et le Programme alternative jeunesse



Dans le secteur des mesures d'emploi, les évaluations ont permis de démontrer des effets probants sur l'insertion pour les clientèles prestataires de l'assistance sociale et une efficacité marquée de ces mesures. Cette démarche a aussi mis en évidence l'importance de réaliser des évaluations portant sur chacune des mesures et des évaluations de nature plus globale. La démarche réalisée servira notamment à alimenter la réflexion et les travaux en cours en vue de l'élaboration du second plan d'action en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

4.6 L'analyse différenciée selon les sexes

Aux termes de l'article 7 de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, les actions menées dans le cadre de cette lutte « doivent également, dans leur conception et leur mise en œuvre, viser à prendre en compte les réalités propres aux femmes et aux hommes, en appliquant notamment une analyse différenciée selon les sexes... ».

Dans l'actuel plan d'action, plusieurs mesures mises en œuvre étaient destinées aux couples ayant des enfants. Bien qu'on ne puisse le mesurer maintenant, celles-ci ont possiblement profité davantage aux femmes étant donné que ces dernières sont plus souvent dans des ménages ayant des enfants que les hommes, notamment en tant que chefs de famille monoparentale.

En outre, les pratiques gouvernementales ainsi que les pratiques des instances régionales et locales intègrent progressivement l'analyse différenciée selon les sexes. Dans ce contexte, le second plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale tiendra davantage compte des réalités et des besoins différenciés des femmes et des hommes. Le plan d'action en sera enrichi, car il permettra d'offrir des services publics encore mieux adaptés aux réalités vécues spécifiquement par les hommes et par les femmes, de mettre en place des politiques mieux ciblées, de favoriser une utilisation optimale des fonds publics et de prévenir ou de réduire les inégalités entre les femmes et les hommes visés par un projet.

5. VERS UN DEUXIÈME PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE

La lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, engagée par le gouvernement du Québec en 2002, a conduit à un premier plan d'action gouvernemental dont la réalisation, de 2004 à 2009, permet au Québec de se rapprocher de son objectif qui est de se trouver, en 2013, parmi les nations industrialisées comptant le moins de personnes en situation de pauvreté. Un second plan d'action doit toutefois suivre pour confirmer l'engagement du gouvernement et permettre à l'ensemble des partenaires de prolonger leurs efforts concertés vers cette cible, en renforçant, notamment, l'action qui vise les groupes les plus vulnérables.

Au cours de l'année 2007-2008, une première série de rencontres entre le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et les ministères et organismes membres du Comité interministériel ont permis de cerner les grands enjeux à venir au cours des prochaines années. Il s'agit, en particulier, des nouvelles réalités du monde du travail et des besoins des personnes et des groupes qui ont moins profité des avancées des dernières années, notamment les personnes seules en situation de pauvreté et d'exclusion, les personnes handicapées, les autochtones, les personnes immigrantes et les minorités visibles. La situation des aînés sera aussi examinée de près.

Les travaux en cours prévoient la consultation et la contribution de plusieurs ministères et organismes à des problématiques particulières, ainsi qu'un arrimage avec de nouveaux lieux de réflexion, de concertation, d'observation et de recherche qui ont été mis sur pied dans les dernières années, notamment le Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et le Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion. D'ailleurs, en vue de l'élaboration du prochain plan d'action, le ministre a demandé au comité consultatif deux avis supplémentaires, soit un avis sur une stratégie visant à soutenir les efforts des milieux en situation de pauvreté afin de favoriser la prise en charge de l'action locale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, y compris en ce qui a trait aux problématiques du transport en régions éloignées et un avis sur une stratégie pour prévenir la pauvreté persistante de groupes à risque, notamment les personnes seules, les immigrantes récentes et les immigrants récents, les personnes handicapées et les personnes itinérantes. Ces deux avis doivent parvenir au ministre au mois de novembre 2008. Les travaux d'élaboration du second plan d'action tiendront également compte de l'évaluation du premier plan d'action.

CONCLUSION : UN QUÉBEC À L'AVANT-GARDE

Au Canada, il est largement reconnu que le Québec est à l'avant-garde en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Devant les faits inquiétants alors connus sur la pauvreté (par exemple, plus de 550 000 personnes bénéficiant de l'aide sociale en 2002) et à la suite d'une vaste mobilisation citoyenne, le Québec adoptait, en 2002, la première loi par laquelle un gouvernement nord-américain engageait l'État à l'égard d'objectifs plus larges visant à réduire l'exclusion sociale, les préjudices et les iniquités qui nuisent à la cohésion sociale.

La volonté de réussite du Québec s'est manifestée concrètement par la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale dont les investissements initiaux prévus de 2,5 milliards de dollars sur cinq ans ont été bonifiés pour atteindre plus de 3,3 milliards de dollars.

Le Québec se distingue aussi de la plupart des autres provinces canadiennes dans cette démarche par les nombreux ajustements apportés à l'intention des prestataires de l'aide financière de dernier recours (indexation/demi-indexation, exemption partielle pour revenus de pension alimentaire, etc.) ainsi que par des mesures ciblées à l'intention des familles et des travailleurs à faible revenu.

La mesure du panier de consommation est révélatrice. Bien que la dernière année disponible soit 2004, il faut noter que le Québec affichait alors des taux de faible revenu des personnes et des familles lui permettant de se situer dans le peloton de tête des provinces qui comptent la proportion la plus faible de personnes en situation de pauvreté. Ainsi, en 2004, le taux de faible revenu infantile au Québec était de 7,9 %, ce qui en faisait la seule province ayant un taux inférieur à 10 % dans cette catégorie. Puisque la conjoncture économique a été généralement favorable dans l'ensemble des provinces canadiennes depuis le milieu des années 1990, l'explication de ce progrès constaté au Québec semble plutôt venir des diverses initiatives qui ont consisté pour l'essentiel à compléter le revenu de travail et à consentir de nouveaux investissements sociaux, dont plusieurs ont ciblé les personnes à faible revenu.

Le Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, mis en œuvre en 2004, a donc, entre autres choses, consolidé et enrichi un ensemble d'initiatives qui faisaient déjà leurs preuves. Plusieurs mesures facilitent notamment l'accès au marché du travail des personnes les plus défavorisées et contribuent à améliorer les conditions de vie des travailleurs moins nantis. De nouvelles initiatives qui sont venues s'ajouter au plan d'action en 2007-2008, comme le Pacte pour l'emploi et la Stratégie nationale d'intégration et de maintien en emploi des personnes handicapées, sont autant de réponses adaptées aux besoins d'une main-d'œuvre potentielle pour qui l'accès au travail ne peut pas toujours être immédiat.

À l'aube du second plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, il faut reconnaître que, malgré les bons coups, le Québec doit poursuivre sa démarche afin de se retrouver, d'ici à 2013, parmi les nations industrialisées comptant le moins de personnes pauvres. En plus, le Québec devra faire face, au cours des prochaines années, à la concurrence internationale dans un contexte démographique sans précédent, générateur de pénurie de main-d'œuvre. Le Québec doit donc, dès maintenant, se mobiliser afin notamment de favoriser la disponibilité de la main-d'œuvre et d'assurer la productivité et la compétitivité de ses entreprises pour permettre aux Québécois d'améliorer leur niveau et leur qualité de vie.

Le prochain plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale poursuivra donc les interventions réalisées par le Québec en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Les ministères et les partenaires gouvernementaux travaillent ainsi en étroite collaboration afin qu'au cours des prochaines années soient mises en œuvre des actions qui aideront les Québécois à relever ces défis.



100 %



BIOGAZ

Imprimé sur du papier contenant 100 % de fibres recyclées postconsommation, certifié Choix environnemental. Procédé sans chlore ainsi que FSC et fabriqué à partir d'énergie biogaz.

F-772-4 (2008-10)